

Entre Chaux et Loue

Arc-et-Senans



Commune
d'Arc-et-Senans

Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

n° 46 – Octobre 2019

Édité par la Mairie - Tél. : 03 81 57 42 20 - Fax : 03 81 57 46 40

Ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 15 h 00 à 17 h 00
le samedi de 9 h 00 à 11 h 30 sauf avis contraire signalé par affichage

Adresse mail : mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr - Site internet : www.arc-et-senans.com

Le mot du Maire

Bonjour à toutes et à tous,

J'espère que vous avez passé de bonnes vacances et que vos batteries sont rechargées à bloc !

Pour nous en Mairie, la période de vacances n'a pas apporté de problèmes significatifs. La construction du gymnase a subi un peu de retard dû justement à cette période où les entreprises sont quelque peu désorganisées. Nous attendons la pose des sols pour que le gymnase soit complètement opérationnel. Samedi dernier nous avons invité les associations pour qu'elles présentent leurs programmes et leurs activités. À cette occasion nous avons également invité les Maires des communes limitrophes qui font partie du domaine associatif de la commune. Il est à noter l'explosion du nombre d'associations, ou de clubs sportifs ; parmi les nouveaux : escalade, hand-ball, basket-ball, badminton, tennis de table. Un préprogramme a été établi afin que chaque association existante et nouvelle puisse cohabiter.

La gendarmerie nous rappelle, comme je le fais régulièrement, qu'elle a mis en place une prévention VAPAG (Vol Au Préjudice des Personnes Agées) et recommande aux personnes victimes d'intrusion forcée de bien observer l'agresseur, de relever l'immatriculation du véhicule et de signaler les faits le plus vite possible à la gendarmerie.

Concernant les chiens en divagation, je rappelle qu'un chien seul dans la rue n'est pas forcément perdu ou abandonné. Il va sans doute retrouver son chemin tout seul, inutile de courir après, laissez-lui 24 heures pour rentrer chez lui ! Au-delà prévenez la Mairie !

Je rappelle également que les jeunes de 16 ans doivent passer en Mairie pour se faire recenser. Cette opération n'est pas automatique. Ils doivent se munir du livret de famille et de leur carte d'identité.

Prochainement les travaux d'assainissement et de renforcement du réseau d'eau potable du Deffois vont commencer. Leur durée prévisionnelle est fixée à 4 mois. Ils s'étendront du carrefour rue du Deffois - Rue du Canton d'Aval, jusqu'au chalet forestier.

Fin septembre, les travaux d'aménagement des trottoirs entre le passage à niveau de la gare et la rue des Topes commenceront également, pour une durée prévisionnelle de 3 semaines environ.

Le 17 novembre à partir de 12 heures aura lieu salle polyvalente, le repas des anciens. Des invitations seront envoyées. Je rappelle que les personnes de 72 ans et plus et leur conjoint, sont cordialement invités. Si vous êtes dans ce cas et que vous n'avez pas reçu d'invitation, veuillez le signaler en Mairie.

Très cordialement à toutes et à tous.

Le Maire

Jacques Maurice

• SOMMAIRE :

En page 2

- Les dernières décisions du conseil
- L'espace culturel et d'animation

En page 3

- Nos citoyens
- Informations

En page 4

- Histoire



Les dernières décisions du conseil

► **Vote d'une subvention exceptionnelle** de 200 € à l'École du chat, sachant que cette dernière a déjà investi pour Arc et Senans, la somme de 1 200 € depuis le début de l'année, pour le traitement des animaux.

► **La Commune doit participer à hauteur de 675 €** par enfant d'Arc et Senans, à l'éducation des enfants de l'école Saint-Bénigne. Actuellement cette subvention est versée en fin d'année scolaire. Aussi, pour faciliter la gestion de l'école, le Conseil accepte la proposition du Maire de verser la subvention chaque trimestre échu, selon le nombre d'enfants inscrits.

► **Pour permettre l'avancement** de grade d'un agent administratif de 2^e classe, le Conseil adopte les modifications du tableau des emplois comme suit : Grade : adjoint administratif principal de 2^e classe, ancien effectif 1, nouvel effectif 0 – adjoint administratif principal de 1^{re} classe, ancien effectif 0, nouvel effectif 1.

► **Approbation des tarifs des salles de sport 2018-2019** pour l'année, comme suit, au prorata du temps d'occupation : Pilates : 960 € - Sports et Loisirs : 540 € - Judo : 540 € - Qi Gong : 300 € - Danse africaine : 300 € - Yoga enfants : 300 €.

► **Accord de retenir l'entreprise GP ROUTES de DOURNON**, conformément à la proposition de la Commission qui a étudié les différents devis demandés pour la réfection des trottoirs, particulièrement dégradés entre le passage à niveau de la gare et la rue des Topes.

► **Approbation sans restriction** des termes de la motion présentée par la Communauté de Communes Loue-Lison, quant au projet de suppression des trésoreries d'Ornans et de Quingey qui est à l'étude. Le Conseil demande par conséquent, que soit revu le projet de réaménagement de la Direction Départementale des Finances Publiques..

► **Approbation du rapport établi par la C.L.E.C.T.** (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) en date du 2 juillet dernier par lequel la Communauté de Communes Loue-Lison propose le versement aux communes membres, d'une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (F.P.U.) (hors charges transférées) – (ancienne taxe professionnelle).

► **Avis favorable sur le rattachement** proposé par Natura 2000 de certaines cavités, à des sites Natura 2000 déjà en cours d'animation. Ce projet concerne : vallons forestiers, rivières, ruisseaux, milieux humides et temporaires de la Forêt de Chaux – Côte de Château le Bois et gouffre du Creux à Pépé – Réseau de cavités à Minoptères de Schreibers en Franche-Comté : Grotte du Creux à Pépé (commune de Roset-Fluans) – Forêt de Chaux.

► **Approbation de la proposition de la Commission communale du PLU** d'inclure le nouveau périmètre délimité des abords dans le PLU, lors de l'enquête publique.

► **Accord de participation financière** aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité, pour les risques santé et prévoyance.

► **Autorisation est donnée** au Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit, de raccorder les logements communaux à la fibre optique.

► **Fixation à 100 €** du tarif de l'affouage 2019, sans changement par rapport à 2018.

► **Ouverture d'un poste d'agent de service** à l'école publique pour la classe passerelle, sur la base de 17 h 50 par semaine, conformément aux directives de l'éducation nationale.

L'Espace Culturel et d'animation

• **11 octobre 2019**, don de sang à la salle polyvalente, de 16 h 30 à 19 h 30.

• **20 octobre 2019**, braderie de la maison organisée par l'association des parents d'élèves de l'école Saint-Bénigne, salle polyvalente.

• **3 novembre 2019**, loto organisé par le Football Club Mouchard-Arc et Senans, salle polyvalente, ouverture des portes à 12 h.

• **17 novembre 2019**, repas des anciens sur invitation, salle polyvalente, à partir de 12 h.

• **6 décembre 2019**, repas dansant, sur réservation, organisé au profit du Téléthon, salle polyvalente à partir de 20 h.

• **31 décembre 2019**, réveillon de la Saint-Sylvestre organisé par le Comité des fêtes, salle polyvalente à partir de 20 h.

• **La chorale d'Arc et Senans « recrute »** : Actuellement 15 chanteuses et chanteurs participent aux répétitions qui ont lieu le mardi de 19 h 30 à 21 h, salle René Roussel. Ils seraient heureux d'accueillir de nouveaux membres et proposent à toute personne intéressée de participer à une répétition, sans engagement. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Victoria, chef de chœur au 06 30 16 16 80.



Nos citoyens

Nouveaux habitants

- M^{me} Annie BELTRAMELLI
- M^{me} Jeanne CHARNOZ et M. Benoît BIDALOT
- M^{me} Michèle FAIVRE-MINY
- M^{me} Pauline REPUSSARD

Naissances

- Naël LECOQ le 13 août 2019
- Alexis OTHENIN-GIRARD le 29 août 2019

Mariages

- Loïc BESSARD et
Virginie CHAPOTOT le 20 juillet 2019

- Romain GALLIBOUR et
Laura GRUX le 10 août 2019
- Alban SIMON et
Delphine JEANNET le 14 septembre 2019

Décès

- Jacqueline CHARLES
née GAFFIOT le 15 juillet 2019
- Jacques CHILLARON-PEREZ le 5 août 2019
- Josette CATELIN née MARCHAND le 7 août 2019
- Olga PILLOUD née BONNET le 10 août 2019
- Renée NICOT
née COMMEAU le 15 septembre 2019

Informations

Nouveaux services à Arc et Senans :

► **Affûtage tronçonneuse, taille-haie, tondeuse etc. + petite mécanique et soudure**, William MAITREPIERRE - 12 rue de la Burgonde - Tél. : 06 32 26 76 68.

► **Pédicure-Podologue**, Victoria KRANTZ - 17 Ter Grande Rue (ancien Cabinet du Dr Lhosmot) - Tél. : 09 83 76 99 33.

Ouverture du Cabinet courant octobre.

Activités pratiquées dans le complexe sportif multi associatif, ainsi que nom et éventuellement numéro de téléphone du Président de l'association concernée ou de l'intervenant :

► **Gymnastique adultes** : lundi de 20 h à 21 h et jeudi de 10 h à 11 h. Yolande KOLLY 06 78 72 46 07 - **Gymnastique enfants** : mercredi de 14 h à 15 h pour les enfants de 6 à 8 ans et de 15 h à 15 h 45 pour les enfants de 3 à 5 ans. Yolande KOLLY 06 78 72 46 07 - **Yoga adultes** : mercredi de 8 h 45 à 10 h et jeudi de 18 h à 19 h 15. Yolande KOLLY 06 78 72 46 07 - **Activités Physiques Adaptées** : mardi de 9 h 30 à 10 h 30. Yolande KOLLY 06 78 72 46 07 - **Yoga enfants** : mercredi de 14 h à 15 h et de 15 h à 16 h. Eugénie LEMOIGNE 06 02 00 09 49 - **Taïchi Chuan** : mercredi pour les débutants de 18 h 15 à 19 h 45 et jeudi pour les confirmés de 20 h à 21 h 45. Erick CHERRADI 06 52 64 58 56 - **Qi gong** : mardi de 9 h à 10 h et de 18 h 30 à 19 h 30. Xavier CHASSOT 06 31 33 00 13 - **Danse africaine** : mercredi de 20 h à 21 h. Loua Blaise PAZO 07 81 16 27 68 - **Gym Pilates** : lundi de 18 h 45 à 19 h 45 et de 20 h à 21 h et vendredi de 10 h 30 à 11 h 30. Marc LABOUREYRAS 06 34 55 97 38 - **Krav Maga (self défense)** : mercredi (puis mardi lorsque le gymnase sera opérationnel) de 20 h à 22 h et vendredi de 18 h à 20 h.

Philippe GREVIN 06 86 63 53 55 - **Mur d'escalade** : mardi et vendredi de 19 h à 21 h. Conception BARROCA - **Handball enfants** : jeudi de 17 h à 20 h. Franck CHARLES - **Handball adultes** : jeudi de 20 h à 22 h. Franck CHARLES - **Judo** : mardi de 18 h à 21 h, mercredi de 16 h à 20 h et vendredi de 18 h à 21 h. Yves GARREAU 06 89 52 82 21 - **Football enfants** : lundi de 18 h à 20 h. Mickaël MICHAUD 06 82 99 26 00 - **Football adultes** : mercredi de 14 h à 18 h et vendredi de 18 h à 20 h. Mickaël MICHAUD 06 82 99 26 00 - **Tennis** : mardi et mercredi de 18 h à 20 h et samedi de 13 h à 17 h. Le Club de Tennis prévoit des activités **de badminton et tennis de table**. Nathalie FRITZ 03 81 57 45 98 - Un Club de basket serait également en cours de création.

► Cours de **Sophrologie à la salle polyvalente** le lundi de 18 h 30 à 19 h 30. Martine STEMMER 06 79 67 39 55.

► **Concernant l'APA (Activités Physiques Adaptées)**, il est bon de préciser qu'il s'agit d'une activité à part, qui mérite vraiment le soutien des personnels de santé entre autres. Elle s'adresse à des personnes avançant en âge pour la prévention des chutes, aux personnes à mobilité réduite ou non connaissant des suites opératoires ou une maladie chronique impliquant une prise en charge adaptée et à tous ceux qui envisagent une reprise d'activité en douceur. L'APA a connu un vif succès l'an passé et donné grande satisfaction à ceux qui ont tenté l'expérience. Elle permet aussi de créer du lien social. Certaines mutuelles remboursent les séances. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à prendre contact avec Yolande KOLLY au 06 78 72 46 07 ou 03 81 57 47 21.

► **L'opération brioches** aura lieu au cours de la semaine du 7 au 13 octobre. Merci du bon accueil que vous ne manquerez pas de réserver aux bénévoles qui se présenteront à votre domicile.

Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE DE 1789

Avant d'observer ce qui s'est passé à Arc et Senans, il est utile de rappeler un contexte national extrêmement tendu qui a culminé avec la Terreur :

Depuis le 20 avril 1792, la France a déclaré la guerre à deux des monarchies européennes solidaires de la famille royale française, l'Autriche et la Prusse. Les défaites successives de l'armée française et l'entrée en guerre de la Prusse (6 juillet) ont contraint l'Assemblée législative à proclamer, le 11 juillet suivant, la « patrie en danger ». La provocation publiée dans le manifeste de Brunswick (25 juillet 1792) dont le but principal est d'intimider les Parisiens en les menaçant de représailles en cas de violence contre le roi et sa famille, loin d'atteindre son objectif, contribue à précipiter les événements d'août et de septembre en plongeant le pays dans la « Terreur ».

Comment ARC ET SENANS a vécu la Révolution

La population relativement paisible d'Arc et Senans a relativement bien échappé aux passions politiques et religieuses de la Révolution. Les idées nouvelles y furent bien accueillies, mais les décadés et fêtes révolutionnaires connurent peu de succès. « Quand des républicains se trouvent à la cérémonie d'une fête, des fanatiques et royalistes se transportent sur leur passage par ironie et ostentation » écrivait dans un de ses rapports le commissaire de district PATUROT. Le calendrier républicain fut assez mal accueilli, les réquisitions en faveur des armées révolutionnaires étaient mal supportées. En 1792, Ignace BROUTET ne fut élu que par 45 voix, sur les 98 votants seulement qui se présentèrent aux urnes.

Il y eut bien quelques arrestations dues aux dénonciations de certains agents municipaux trop ardents et trop zélés, mais le comité révolution-

naire de district y répondit par la modération. Une plainte formulée par le citoyen COUTERET, au sujet de la célébration de l'office religieux par des prêtres non assermentés, dans les chapelles de la Saline et du Château de Roche, eut comme résultat de limiter l'assistance au seul personnel de la Saline et pour la chapelle de Roche, l'ordre de ne plus officier sans y être autorisé. Le 23 prairial AN III (11 juin 1796) comparait devant le « Conseil Général » de la commune, le charpentier Bernard BESSON, accusé d'avoir calomnié publiquement les membres de la municipalité ; après ses excuses, il fut relâché. Seules condamnations importantes : celle de Denise PERCIER, servante, à trois décades de prison par le tribunal correctionnel de Besançon, pour avoir sonné les cloches et celle de PERCIER REBOUIT, condamné à mort, sur la place de Quingey, le 24 janvier 1795, c'est-à-dire aux heures sombres de la Terreur, pour avoir pris part à une bataille entre citoyens.

Cette modération est à mettre à l'actif des procureurs et notables qui composaient le Conseil Général Communal ; ils surent rester à la hauteur de leurs devoirs civiques et administratifs. Le district de Quingey, composé des cantons de Byans, Eternoz, Liesle, Ronchaux, Rurey et Quingey, moins soumis que d'autres à l'influence des clubs révolutionnaires, connut d'ailleurs, dans son ensemble, peu de troubles.

*(Texte extrait d'une étude réalisée
par le Cercle d'Éducation Populaire
d'Arc et Senans en 1989).*

(nota : Arc et Senans appartenait au canton de Liesle, avec les communes de Buffard, Fourg, Mesmay, Rennes et Liesle).

Comité de rédaction "Entre Chaux et Loue"

Président : J. Maurice - Conception : M. Bouillet, C. Breuillot, D. Chevalier, M-T. Cretin, K. Lefèvre, P. Percier, D. Pernet

Impression : AEMGRAPHIC ■■■ - Lons-le-Saunier - n° 43369